

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue à 19 h 00, le 13 octobre 2021, au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne et par conférence téléphonique ou visioconférence, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Simon Paquin, Serge Gagnon, Yan Maisonneuve, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 548-10-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 549-10-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout du point 35.1, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021
4. Annulation de la séance du comité administratif prévue le 16 novembre 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021
6. Liste des chèques émis au mois de septembre 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2020-2021 du 1^{er} janvier au 31 août 2021
12. Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2021
13. Autorisation de paiement à l'entreprise Amérix - Frais supplémentaires relativement aux contrats d'acquisition d'équipements informatiques et de téléphonie autorisés par les résolutions numéros 13 283-05-21 et 13 375-06-21
14. Renouvellement de onze (11) licences ACT pour l'année 2021-2022
15. Autorisation de signature – Ententes entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec (Bureau Services-Québec de Terrebonne)
16. Octroi de mandat - Réalisation de l'organisation du salon de l'emploi 2022 dans la MRC Les Moulins
17. Autorisation de signature – Entente avec Emploi-Québec (Bureau Services-Québec de Terrebonne) pour le salon de l'emploi 2022
18. Adoption de la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi 2022
19. Adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) final dans le cadre de l'Entente Accès entreprise Québec (AEQ)
20. Autorisation de signature – Avenant à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional
21. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les «incubés» d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
22. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-10-252 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes, autorisation de déboursier et abrogation de la résolution numéro 13 480-08-21
23. Programme PAU PME - Autorisation de signature d'un addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 719-08-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-10-250 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de présenter une nouvelle cédule d'amortissement pour allonger la période d'amortissement du prêt
24. Programme PAU PME - Autorisation de signature d'un deuxième addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 13 239-04-21 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-08-249 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de présenter une cédule d'amortissement révisée
25. Adoption du Plan de développement touristique 2022-2024
26. Mandat de production et d'installation de l'habillage et de la signalisation des bureaux de la MRC Les Moulins et ceux d'InnoHub La Centrale

27. Mandat de production d'une banque d'images (photos et vidéos) selon différentes vues conformément aux besoins de la MRC Les Moulins - Amendement à la résolution numéro 13 415-06-21
28. Nomination de deux (2) représentants de la MRC Les Moulins au comité municipal du bureau de projet de la rivière des Outaouais, embouchure du lac des Deux-Montagnes, de la rivière de Mille-Îles et de la rivière des prairies
29. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en vue de travaux de retrait de sédiment sur un cours d'eau sans nom dans le secteur du chemin St-Roch à Terrebonne
30. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne pourra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions
31. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Renouvellement 2021-2024
32. Examen et approbation du règlement numéro 1001-321 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les structures du bâtiment «projet intégré» et «jumelé» pour l'usage du groupe Habitation «Multifamilial 3 logements» dans la zone 8260-35 (intersection du rang St-François et de la montée Gagnon)
33. Examen et approbation du règlement numéro 1001-329 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9462-55 et 9462-663 à même une partie de la zone 9462-66, d'autoriser dans la zone créée 9462-663 l'usage «Multifamilial 13 logements et plus» et certaines classes d'usages commerciaux
34. Examen et approbation du règlement numéro 1001-333 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9463-17 pour y autoriser l'usage «Multifamilial de 13 logements et plus» ainsi que certains usages commerciaux (secteur du PPU des artères commerciales : Mtée Masson/Secteur Nord)
35. Autres sujets
 - 35.1 Reconnaissance du travail accompli par les employés de la MRC Les Moulins
36. Période de questions
37. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 550-10-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 551-10-21 Annulation de la séance du comité administratif prévue le 16 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 936-12-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier 2021 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT les élections municipales prévues le 7 novembre 2021, les membres du conseil jugent opportun d'annuler la date de la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins prévue le 16 novembre 2021 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins prévue mardi le 16 novembre 2021 soit et est annulée.

QUE le calendrier 2021 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins adopté par la résolution numéro 12 936-12-20 soit modifié en conséquence et que le nouveau calendrier fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13 552-10-21 Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 au montant de 201 854,03\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Octobre 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-271 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 084,89\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'octobre 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 553-10-21 Liste des chèques émis au mois de septembre 2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2021, pour un montant de 422 123,17\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Septembre 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-272 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 6 492,44\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de septembre 2021, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 554-10-21 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Octobre 2021* »).

ADOPTÉE

13 555-10-21 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 13 octobre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 13 octobre 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 556-10-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 23 septembre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 23 septembre 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 557-10-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 6 octobre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 6 octobre 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 558-10-21 Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2020-2021 du 1^{er} janvier au 31 août 2021

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs 2020-2021 du 1^{er} janvier au 31 août 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 559-10-21 Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2021

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 560-10-21 Autorisation de paiement à l'entreprise Amérix - Frais supplémentaires relativement aux contrats d'acquisition d'équipements informatiques et de téléphonie autorisés par les résolutions numéros 13 283-05-21 et 13 375-06-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 283-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de faire l'acquisition d'équipements informatiques de l'entreprise Informatique Amérix, pour un montant total de 35 702,38\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 375-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de faire l'acquisition d'équipements de téléphonie de l'entreprise Informatique Amérix, pour un montant de 6 073,75\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont engendré des coûts supplémentaires ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise les travaux qui engendrent des coûts supplémentaires reliés aux mandats octroyés par les résolutions numéros 13 283-05-21 et 13 375-06-21 pour l'acquisition d'équipements informatiques et pour l'acquisition d'équipements de téléphonie de l'entreprise Informatique Amérix, pour un montant total de 4 382,50\$, excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 17 septembre 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement de la facture lorsque lesdits travaux qui engendrent des coûts supplémentaires seront terminés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-273 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 4 382,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 561-10-21 Renouvellement de onze (11) licences ACT pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'acquisition de onze (11) licences d'utilisation du logiciel ACT pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Keystroke Software Solutions, datée du 14 septembre 2021, pour un montant ne dépassant pas de 5 000,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition de onze (11) licences d'utilisation du logiciel ACT pour l'année 2021-2022 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de faire l'acquisition de onze (11) licences d'utilisation du logiciel ACT pour l'année 2021-2022 de l'entreprise Keystroke Software Solutions, pour un montant ne dépassant pas 5 000,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission, datée du 14 septembre 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures présentées par l'entreprise Keystroke Software Solutions au fur et à mesure de la livraison et de l'installation des équipements.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-274 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 5 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 562-10-21 Autorisation de signature – Ententes entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec (Bureau Services-Québec de Terrebonne)

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC Les Moulins en développement économique, il y a lieu de conclure des ententes de partenariat avec Emploi-Québec (Bureau Services-Québec de Terrebonne) ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Robichaud, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les ententes de partenariat avec Emploi-Québec (Bureau Services-Québec de Terrebonne).

ADOPTÉE

13 563-10-21 Octroi de mandat - Réalisation de l'organisation du salon de l'emploi 2022 dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 481-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner soit : Publicité Gendron Inc., L'Événement Carrières National Inc., Léo Designers d'émotions Inc., et MEC Évènement ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à la MRC Les Moulins au plus tard à 9h00 le 5 octobre 2021, laquelle a été ouverte publiquement à 9h01 le même jour, soit :

- LÉO DESIGNERS D'ÉMOTIONS INC.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 5 octobre 2021 à 13h30 afin d'analyser la soumission reçue selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante, après analyse par le comité de sélection, a été considérée conforme et a obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70% :

LÉO DESIGNERS D'ÉMOTIONS INC. 105 604,54\$, incluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme Léo Designers d'émotions Inc. pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi, pour un montant de 105 604,54\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite firme datée du 1^{er} octobre 2021. Les documents d'appel d'offres incluant l'addenda, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-275 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 105 604,54\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2621-419, « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 564-10-21

Autorisation de signature – Entente avec Emploi-Québec (Bureau Services-Québec de Terrebonne) pour le salon de l'emploi 2022

CONSIDÉRANT la tenue du Salon de l'emploi au mois de mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec Emploi-Québec (Bureau Services-Québec de Terrebonne) relativement à l'événement susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Bureau Services-Québec de Terrebonne relativement à la tenue du Salon de l'emploi au mois de mars 2022.

ADOPTÉE

13 565-10-21

Adoption de la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi 2022 ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la grille de tarifs du salon de l'emploi 2022 suivante, soit et est adoptée à savoir :

Grille de tarifs du salon de l'emploi des Moulins 2022 :

Coût :	975,00\$
OBNL	487,50\$
Coop de solidarité	975,00\$
Centre de formation professionnelle des Moulins	Gratuit

QUE la grille de sélection des organismes de services suivante soit et est adoptée pour le salon de l'emploi 2022 à savoir :

- Être un OBNL
- Recevoir du financement d'Emploi Québec
- Être un organisme intervenant en employabilité.

QUE la MRC Les Moulins et Bureau Services-Québec, organisateurs de l'événement, bénéficient d'un kiosque gratuit.

QUE les villes de Terrebonne et Mascouche bénéficient d'un kiosque gratuit.

QU'à titre de projet pilote, les emplois dans le secteur communautaire bénéficient d'un kiosque de présentation à titre gracieux.

ADOPTÉE

13 566-10-21

Adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) final dans le cadre de l'Entente Accès entreprise Québec (AEQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 096-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 222-04-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de ladite entente Accès entreprise Québec (AEQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le plan susmentionné afin de se conformer aux exigences du ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention et d'affectation des ressources doit être rendu public sur le site Web de la MRC ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) final dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ), lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

QUE ce Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) final soit rendu public sur le site Web de la MRC Les Moulins, une fois qu'il aura été approuvé par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

ADOPTÉE

13 567-10-21 Autorisation de signature – Avenant à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 096-02-21, le conseil a autorisé la signature d'une Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor a autorisé une modification aux modalités de versement de l'aide financière dans le cadre d'Accès entreprise Québec (AEQ), il y a lieu de signer un avenant à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la signature d'un avenant à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional afin d'apporter une modification aux modalités de versement.

ADOPTÉE

13 568-10-21 Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les «incubés» d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 440-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Rochalia Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé *Programme d'aide à l'innovation* pour InnoHub La Centrale et par la résolution numéro 13 471-08-21, ledit programme révisé a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Produits Rochalia Inc. est admissible au *Programme d'aide à l'innovation* de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Produits Rochalia Inc. désire s'adjoindre des expertises externes dans le cadre de son processus de démarrage à l'incubateur InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée à l'entreprise Les Produits Rochalia Inc. par madame Linda Lord via l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ), au montant de 5 250,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Les Produits Rochalia Inc. au *Programme d'aide à l'innovation* InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Rochalia Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : le versement de 3 937,50\$ sera effectué au terme du mandat après la présentation d'un rapport final et de la preuve de paiement des honoraires.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-276 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 937,50\$, excluant les taxes, « *Fonds d'aide à l'innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 569-10-21

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-10-252 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes, autorisation de déboursier et abrogation de la résolution numéro 13 480-08-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 480-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un contrat de prêt de 50 000,00\$, tel que recommandé par l'extrait numéro PAU-21-08-247 du compte rendu de sa rencontre du 24 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-10-252 du compte rendu de sa rencontre du 6 octobre 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$, à l'égard d'une entreprise autres services (sauf administration publique) et l'abrogation de son extrait PAU-21-10-252 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 13 480-08-21;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13 480-08-21 soit et est abrogée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-10-252 du compte rendu de la rencontre du 6 octobre 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise autres services (sauf administration publique).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-277 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 570-10-21

Programme PAU PME - Autorisation de signature d'un addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 719-08-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-10-250 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de présenter une nouvelle cédule d'amortissement pour allonger la période d'amortissement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 719-08-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-27 du compte rendu de la rencontre du 10 août 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME), et ce, à l'égard d'une entreprise de services professionnels, scientifiques et techniques – Coaching ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le 11 mai 2021, la résolution numéro 13 322-05-21 autorisant la prolongation, jusqu'au 1er septembre 2021, de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts, à toute entreprise intéressée bénéficiant déjà d'un prêt du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) avec ou sans volet AERAM;

CONSIDÉRANT la demande de révision de la période d'amortissement du prêt formulée le 28 septembre 2021 par l'Emprunteur afin d'alléger les montants des versements en remboursement de son prêt de 50 000 \$ et dont la lettre d'offre prêt à terme / PAU PME a été signée le 28 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'autoriser la signature d'un addenda en lien avec le contrat de prêt susmentionné afin de présenter une nouvelle cédule d'amortissement pour allonger la période d'amortissement du prêt ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda au contrat de prêt de 50 000,00\$ accordé par la résolution numéro 12 719-08-21, tel que recommandé par l'extrait PAU-21-10-250 du compte rendu de la rencontre du 6 octobre 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de présenter une nouvelle cédule d'amortissement pour allonger la période d'amortissement du prêt.

ADOPTÉE

13 571-10-21 Programme PAU PME - Autorisation de signature d'un deuxième addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 13 239-04-21 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-08-249 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de présenter une cédule d'amortissement révisée

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 722-08-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-31 du compte rendu de la rencontre du 10 août 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME), et ce, à l'égard d'une entreprise d'une entreprise d'agence de voyages;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 239-04-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un moratoire supplémentaire de neuf (9) mois sur le remboursement du capital et des intérêts aux entreprises bénéficiant du moratoire actuel de trois (3) mois sur le remboursement du capital et des intérêts d'un prêt PAU PME, volet ACEST, à moins qu'une entreprise signifie ne pas vouloir s'en prévaloir et ainsi, que ladite période de moratoire soit prolongée de trois (3) mois à douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QU'un premier avenant à la lettre d'offre Prêt à terme / PAU PME a été signé le 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'autoriser la signature d'un second addenda au contrat de prêt susmentionné afin de présenter une cédule d'amortissement révisée ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un second addenda au contrat de prêts accordée par la résolution numéro 13 722-08-20, afin de présenter une cédule d'amortissement révisée et rendant le premier avenant signé le 26 mai 2021 nul et sans effet.

ADOPTÉE

13 572-10-21 Adoption du Plan de développement touristique 2022-2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le Plan de développement touristique 2022-2024 de la MRC Les Moulins.

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le Plan de développement touristique 2022-2024 de la MRC Les Moulins, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 573-10-21 Mandat de production et d'installation de l'habillage et de la signalisation des bureaux de la MRC Les Moulins et ceux d'InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de mandater une entreprise pour la production et l'installation de l'habillage et de la signalisation des bureaux de la MRC Les Moulins et ceux d'InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC., datée du 29 septembre 2021, au montant de 3 895,00\$, excluant taxes, pour ladite production et l'installation de l'habillage et de la signalisation des bureaux de la MRC Les Moulins et ceux d'InnoHub La Centrale;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC., datée du 29 septembre 2021, au montant de 3 895,00\$, excluant les taxes, pour la production et l'installation de l'habillage et de la signalisation des bureaux de la MRC Les Moulins et ceux d'InnoHub La Centrale.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-278 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 220,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information MRC* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-279 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 675,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-341« *Publicité-information InnoHub* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 574-10-21

Mandat de production d'une banque d'images (photos et vidéos) selon différentes vues conformément aux besoins de la MRC Les Moulins - Amendement à la résolution numéro 13 415-06-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 415-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de l'entreprise Drone Orbital transmise le 2 juin 2021, pour un montant ne dépassant pas 21 778,50\$, excluant les taxes, pour des services professionnels pour la production d'une banque d'images (photos et vidéos) selon différentes vues, dont au sol, à hauteur de construction ou canopée des arbres et aériennes par drone conformément à la liste des besoins en photos et vidéos de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 13 415-06-21 afin de rectifier son dernier paragraphe ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13 415-06-21 soit et est amendée et qu'ainsi, le dernier paragraphe de la résolution numéro 13 415-06-21 soit et est remplacé par le paragraphe suivant :

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-219.3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 000,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 575-10-21 Nomination de deux (2) représentants de la MRC Les Moulins au comité municipal du bureau de projet de la rivière des Outaouais, embouchure du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de nommer deux (2) représentants de la MRC Les Moulins au comité municipal du bureau de projet de la rivière des Outaouais, embouchure du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement à la MRC Les Moulins soient et sont nommées à titre de représentantes de la MRC Les Moulins au comité municipal du bureau de projet de la rivière des Outaouais, embouchure du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies.

ADOPTÉE

13 576-10-21 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en vue de travaux de retrait de sédiment sur un cours d'eau sans nom dans le secteur du chemin St-Roch à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels en vue de travaux de retrait de sédiment sur un cours d'eau sans nom dans le secteur du chemin St-Roch à Terrebonne ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un appel d'offres sur invitation écrite soit fait afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels en vue de travaux de retrait de sédiment sur un cours d'eau sans nom dans le secteur du chemin St-Roch à Terrebonne.

ADOPTÉE

13 577-10-21 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne pourra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-17 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions* » ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne pourra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne et au greffier de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

13 578-10-21

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Renouveau 2021-2024

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, en date du 24 août 2021, indiquant le renouvellement du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE le PADF permet au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de déléguer certaines de ses responsabilités en matière d'aménagement durable à des municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région administrative;

CONSIDÉRANT QUE les activités visées par le PADF sont la coordination et le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ainsi que la réalisation d'interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des terres du domaine de l'État se situe sur le territoire administratif de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie était responsable de la gestion du PADF pour les périodes 2015-2018 et 2018-2021;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne la MRC de Matawinie à titre de responsable de l'administration du programme d'aménagement durable des forêts pour la période allant de 2021 à 2024.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente de délégation concernant la gestion du programme d'aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

QUE la présente résolution soit et est transmise à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

13 579-10-21 Examen et approbation du règlement numéro 1001-321 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les structures du bâtiment «projet intégré» et «jumelé» pour l'usage du groupe Habitation «Multifamilial 3 logements» dans la zone 8260-35 (intersection du rang St-François et de la montée Gagnon)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-321 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les structures du bâtiment «projet intégré» et «jumelé» pour l'usage du groupe Habitation «Multifamilial 3 logements» dans la zone 8260-35 (intersection du rang St-François et de la montée Gagnon).;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-321 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les structures du bâtiment «projet intégré» et «jumelé» pour l'usage du groupe Habitation «Multifamilial 3 logements» dans la zone 8260-35 (intersection du rang St-François et de la montée Gagnon).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 580-10-21 Examen et approbation du règlement numéro 1001-329 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9462-55 et 9462-663 à même une partie de la zone 9462-66, d'autoriser dans la zone créée 9462-663 l'usage «Multifamilial 13 logements et plus» et certaines classes d'usages commerciaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-329 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9462-55 et 9462-663 à même une partie de la zone 9462-66, d'autoriser dans la zone créée 9462-663 l'usage « Multifamilial 13 logements et plus » et certaines classes d'usages commerciaux;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-329 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9462-55 et 9462-663 à même une partie de la zone 9462-66, d'autoriser dans la zone créée 9462-663 l'usage « Multifamilial 13 logements et plus » et certaines classes d'usages commerciaux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 581-10-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-333 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9463-17 pour y autoriser l'usage «Multifamilial de 13 logements et plus» ainsi que certains usages commerciaux (secteur du PPU des artères commerciales : Mtée Masson/Secteur Nord)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-333 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9463-17 pour y autoriser l'usage « Multifamilial de 13 logements et plus » ainsi que certains usages commerciaux (secteur du PPU des artères commerciales : Mtée Masson/Secteur Nord);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-333 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9463-17 pour y autoriser l'usage «Multifamilial de 13 logements et plus» ainsi que certains usages commerciaux (secteur du PPU des artères commerciales : Mtée Masson/Secteur Nord).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 582-10-21

Reconnaissance du travail accompli par les employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière séance de l'actuel conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent exprimer leur satisfaction quant aux résultats atteints par la MRC depuis la mise en place de la gouvernance 3.0 initiée en 2018;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont contribué à ce succès par leur ouverture aux changements et par leur engagement à l'égard de la mission de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont également su faire preuve de résilience et de flexibilité dans l'exercice de leur fonction dans un contexte de pandémie ;

Il est proposé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC exprime sa reconnaissance à l'égard des employés pour le soutien apporté aux membres du conseil dans l'exercice de leur mandat et pour la qualité du travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 583-10-21 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe